

Favoriser l'épanouissement des enfants de 6-11 ans et les aider à devenir des citoyens éclairés. Ce sont les ambitions des "parcours éducatifs" promus par la Communauté de communes en partenariat avec l'Éducation nationale, pour les écoles des 47 communes. Une démarche ambitieuse qui associe les acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Une volonté politique affirmée

L'acte de naissance en 2023 des parcours éducatifs est fondé sur une conviction forte des élus du territoire : "chaque élève doit pouvoir accéder à des expériences qui éveillent sa curiosité, affûtent son esprit critique et nourrissent son engagement citoyen".

Les parcours éducatifs traduisent :

- La volonté politique de réduire les inégalités sociales et territoriales qui peuvent affecter les enfants.
- La volonté des acteurs du territoire d'apporter des ouvertures complémentaires aux programmes de l'Éducation nationale, en faveur des enfants.



©Claire Morel

Ouvrir les enfants à leur environnement

Comprendre le cycle de l'eau ; s'initier à la musique ; participer à des ateliers sur l'alimentation ; rencontrer et créer avec des artistes ; échanger sur sa pratique des écrans ; se balader sur les sentiers de randonner et interpréter les paysages ; apprendre à nager ; etc.

Ces quelques exemples d'animations permettent de comprendre plus facilement ce qu'englobent les parcours éducatifs. Ce sont des prolongements concrets de l'école, ancrés dans la réalité du territoire et dans les besoins de ses enfants. Culture, santé, sport, citoyenneté : ces thématiques ne sont pas des à-côtés, mais bien les fondations d'un projet éducatif global, en synergie avec l'Éducation nationale.

Ces animations sont autant de propositions d'ouverture sur l'environnement réel des enfants. La rencontre avec des personnes extérieures à l'école amène le petit zeste de la nouveauté qui aiguise la curiosité et la découverte. Les animations peuvent aussi servir de support pour faciliter l'acquisition de compétences inscrites au programme scolaire des enfants.

Un livret pour les enseignants

Les propositions d'éveil, d'initiation ou de sensibilisation par des associations ou des structures publiques se pratiquent depuis longtemps sur le territoire.

Avant 2023 et l'implication intercommunale dans les parcours éducatifs, ces propositions avaient un défaut majeur pour les enseignants : elles étaient diffuses !

La première démarche de la Communauté de communes a été de réunir toutes les parties prenantes afin que chacun puisse comprendre les modes de fonctionnement et attentes des autres.

Cette interconnaissance a permis de définir une feuille de route, et d'identifier un outil indispensable pour tous les acteurs : un livret qui recense toutes les propositions afin d'apporter de plus grandes lisibilité et visibilité de l'offre.

Le premier livret des parcours éducatifs a été envoyé aux enseignants au cours du premier trimestre de l'année 2024-25. En plus du panorama global des animations proposées, il donne aux professionnels de l'éducation les modalités à suivre pour y participer.

Une participation basée sur le volontariat

Les animations inscrites dans le livret des parcours éducatifs sont des propositions faites aux enseignants. Chaque professeur des écoles reste libre d'y participer un peu, beaucoup, ou pas du tout.

En 2024-25, toutes les écoles du territoire ont participé à, au moins, une animation proposée par les parcours éducatifs.

L'actu des parcours éducatifs



01/04/2025

Enfance, jeunesse, parentalité

Un atelier pour apprendre à bien manger à Varacieux

Saint-Marcellin Vercors Isère

Communauté

"Bien manger" un exemple d'animation inscrite dans les parcours éducatifs promus l'intercommunalité et l'Education nationale.

d'infos